



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 1^{er} Juillet 2025 – 18H00

Date de convocation
Le 24 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} Juillet, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de David MULLER, Maire.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 15 - Représentés : 8 - Absents : 4

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER, P. ROBERT, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, S. OUTIN, J. CONTENTIN, P. NOGUET, P. PERSUY, JM. KALAJDJIAN, C. HELENNE, R. FABIUS, R. ANGOT, D. VAUTIER, D. SALZET.

ABSENTS REPRESENTES : E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à P. ROBERT, JC. GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER, E. RENAULT a donné pouvoir à A. DIDIER, S. FALAISE a donné pouvoir à R. FABIUS, E. LANDEAU a donné pouvoir à C. HELENNE, MA. ROUSSELOT a donné pouvoir à F. LOUIS, N. LENORMAND a donné pouvoir à M. CONTENTIN, JM. BERNAUS a donné pouvoir à D. VAUTIER.

ABSENTS EXCUSES : A. PERCHEY.

ABSENTS : T. PESCHARD, A. RENOUF, LM. TILLIER.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

2 – DELIBERATION PORTANT NOMINATION DU NOUVEAU PARC COMMUNAL

M. le Maire propose au Conseil municipal de baptiser le nouveau parc communal, situé avenue Charles de Gaulle, et cadastré AI n°142 et AI n°139,

M. le Maire propose au Conseil municipal de saluer l'engagement de Mme Colette NOUVEL ROUSSELOT, conseillère municipale puis Maire de notre Commune depuis 2008, qui s'est investie dans la vie de la collectivité et qui est à l'origine du projet de réhabilitation de ce parc auparavant appelé « Parc les Valasses ».

Aussi, M. le Maire propose de baptiser ce parc « Parc Colette NOUVEL ROUSSELOT » et soumet cette proposition au Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** de baptiser ce parc « Parc Colette NOUVEL ROUSSELOT »

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

DAVID MULLER,